

Braderie des biens municipaux ? Une accusation sans fondement

Le 18 novembre, lors de la réunion publique destinée aux habitants de l'hypercentre (RL du 25 novembre), François Grosdidier s'est de nouveau illustré en accusant — sans ciller — la municipalité de Dominique Gros d'avoir procédé à une prétendue « grande braderie des biens municipaux ».

Pourtant, le document des Orientations Budgétaires 2025, présenté au Conseil municipal le 30 janvier, contredit frontalement ces déclarations. Il prévoit en effet **10 millions d'euros de cessions**, un niveau jamais atteint auparavant. Et ni l'opposition de gauche et les écologistes n'ont accusé l'actuelle majorité de brader le patrimoine communal. Les chiffres montrent d'ailleurs qu'entre 2008 et 2020, **jamais les recettes issues des ventes du patrimoine n'ont approché un tel montant**.

François Grosdidier devrait pourtant se souvenir que, sous les mandats de Jean-Marie Rausch, la cession du Magasin aux Vivres, votée en Conseil municipal le 30 avril 1999, s'était faite pour un montant deux fois inférieur à l'estimation des services fiscaux de la Moselle. La gauche n'avait alors pas souhaité polémiquer, consciente des contraintes architecturales et techniques du site.

Mais c'était avant ! Avant que François Grosdidier ne transforme le débat public en un champ de polémiques permanentes depuis son arrivée à la mairie en 2020.

Alors, qui brade quoi, exactement ?

S'il veut convaincre les Messins, qu'il commence par produire un seul chiffre, une seule preuve, démontrant que l'ancienne municipalité aurait bradé le patrimoine de la ville.

Sous Dominique Gros, chaque opération de vente suivait un processus clair, encadré et transparent :

- examen en Commission de cession du patrimoine ;
- évaluations du service des Domaines ;
- communication intégrale des éléments relatifs aux transactions.

Bref, tout l'inverse d'une « grande braderie des biens municipaux ».

Aucun élément chiffré ni documenté ne vient étayer l'accusation d'une quelconque sous-valorisation systématique du patrimoine communal durant les mandats de Dominique Gros. Lancer des accusations sans données, sans rigueur et sans preuve est aisé. C'est d'ailleurs devenu, hélas, une habitude chez François Grosdidier.

Mais c'est surtout indigne. Cela renvoie l'image d'un maire davantage préoccupé par l'effet médiatique que par la vérité.

À la gauche de proposer, en mars 2026, **une autre conception de la politique**, fondée sur les faits, la transparence et le respect du débat public.

Metz le 27 novembre 2025